Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999)

Heft: 1430

Artikel: Deux points de vue sur un même sujet : l'assurance maternité

Autor: Brunner, Christianne / Krill, Marie-Jeanne / Sandoz, Suzette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-281544

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Deux points de vue sur un même

Christiane Brunner:

«Un gros effort de mobilisation est indispensable»

La conseillère aux Etats socialiste genevoise Christiane Brunner se bat depuis des années en faveur de l'introduction d'une assurance maternité. Elle a activement participé à l'élaboration du modèle accepté par le Parlement. Pour gagner l'ultime bataille devant le peuple, elle appelle partisans et partisanes à se mobiliser.

F.S. Quelles sont les chances de l'assurance maternité devant le peuple ?

Christiane Brunner Le modèle qui nous est proposé est très modeste. La plupart de nos voisins européens sont bien plus généreux. Il est aussi équilibré, puisque l'on a tenu compte tant des femmes qui travaillent à l'extérieur que des femmes au foyer.
Reste que la bataille n'est pas encore gagnée. Un gros effort de mobilisation, notamment en Suisse romande, sera nécessaire si on veut l'emporter. L'opposition des adversaires de l'assurance maternité est une opposition idéologique. C'est un non de principe à tout nouveau développement des assurances sociales et une attaque déguisée contre l'Etat social.

F.S. En Suisse romande, les oppositions sont pourtant moins fortes. Une partie des patrons est même favorable au projet...

Ch. B. Oui. Beaucoup de petites et moyennes entreprises se rendent compte que le nouveau système de financement au moyen des réserves des APG leur est favorable. Si l'on veut faire le poids face à la Suisse alémanique, d'où vient l'essentiel de l'opposition, il faut toutefois que les partisans s'engagent activement, également de ce côté-ci de la Sarine...

F.S. Les adversaires affirment que le mandat constitutionnel de 1945 est déjà rempli...

Ch. B. Beaucoup de travailleuses bénéficient effectivement déjà d'un congé maternité payé, à condition qu'elles soient employées dans le secteur public ou dans une branche soumise à une convention collective. Mais c'est oublier toutes celles qui échappent à ces réglementations. Il faut mettre fin à ces inégalités. Des inégalités d'autant plus scandaleuses que ce sont souvent les femmes qui ont les conditions de travail les plus précaires, qui sont aussi les moins bien protégées. Il est inadmissible que certaines n'aient pas de congé maternité alors qu'on leur interdit de travailler pendant 8 semaines après l'accouchement.

F.S. Les opposants font également valoir que la maternité est une affaire essentiellement privée...

Ch. B. Si c'était le cas, les écoles ne seraient pas gratuites. C'est aussi une question de solidarité. Les jeunes générations, et donc les familles, fournissent déjà un gros effort financier en faveur des personnes âgées. Il est juste que cette solidarité aille dans les deux sens. La famille a trop longtemps été le parent pauvre de notre politique sociale.

F.S. Et la prestation de base qui sera versée à toutes les mères? Selon les opposants, c'est un cadeau inutile...

Ch. B. C'est faire preuve de mépris envers les femmes. Cette prestation est une manière de reconnaître le travail des mères au foyer et de donner un coup de pouce à celles qui en ont le plus besoin. D'un montant de 4000 francs au maximum cette allocation ne sera en effet versée qu'aux familles disposant d'un revenu extrêmement modeste.

Propos recueillis par **Marie-Jeanne Krill**

sujet: l'assurance maternité

Suzette Sandoz:

«Le mandat constitutionnel est déjà rempli!»

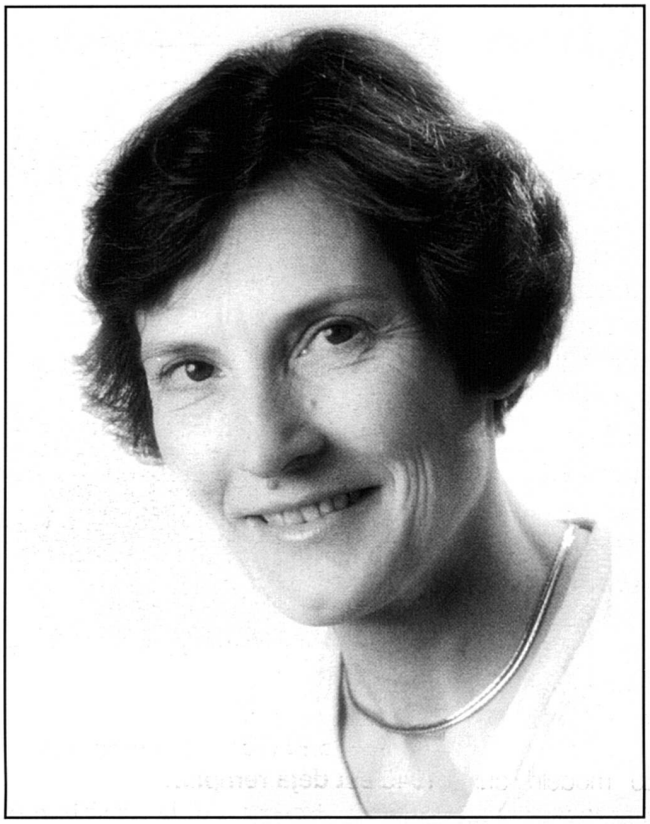

Adversaire de toujours de l'assurance maternité, l'ancienne conseillère nationale libérale vaudoise Suzette Sandoz ne désarme pas. Et ses arguments sont toujours les mêmes. Pour elle, l'assurance maternité est inutile, car le mandat constitutionnel de 1945 a déjà été rempli.

F.S. Pourquoi combattre un projet finalement fort modeste et qui fait l'objet d'un large consensus au sein de la classe politique?

Suzette Sandoz C'est un non de principe. Lors de l'approbation du mandat constitutionnel en 1945, il s'agissait de répondre au problème aigu de santé qui se posait aux femmes pendant et après la grossesse. Aujourd'hui, ce mandat a été réalisé grâce à l'assurance maladie. Tous les soins, tout l'accompagnement de santé est assuré.

Le projet est peut-être modeste pour l'instant. Mais on ne sait pas ce que sera cette assurance maternité dans quelques années. Ses partisans ne cachent pas qu'ils pensent la développer. A l'heure où l'AVS, l'AI, l'assurance-chômage connaissent des difficultés de financement, il est irresponsable de vouloir créer une nouvelle assurance sociale. Une nouvelle assurance qui ne répond même pas à un véritable besoin. C'est aussi une question de priorité. Pourquoi ne pas plutôt consacrer les 500 millions que coûtera l'assurance maternité au financement de la retraite à la carte, par exemple.

F.S. Si certaines femmes disposent déjà de congés maternité, beaucoup, celles notamment qui ne sont pas soumises à des conventions collectives, ne sont pas, ou alors très insuffisamment protégées en cas de maternité. Ces inégalités ne vous choquent-elles pas?

S. S. Non, cela ne me choque pas en soi. Ces inégalités sont liées au contrat de travail. On peut d'ailleurs tenir le même raisonnement pour les salaires. Dans ce domaine aussi il y a des inégalités. Ce qui me choque plus, c'est qu'on interdise aux femmes de travailler pendant huit semaines après la grossesse et que leur perte de gain ne soit pas compensée.

F.S. Une compensation qui sera justement possible grâce à l'assurance maternité...

S. S. On pourrait aussi lever l'interdiction de travailler. Pourquoi ne pas laisser les femmes décider elles-mêmes?

F.S. Avec les risques que cela implique pour la santé des mères?

S. S. La maternité est une décision personnelle et une affaire privée. Il est trompeur de faire croire aux jeunes femmes qu'elles n'ont pas à faire de choix entre profession et enfant.

F.S. Et celles qui sont obligées de travailler pour des raisons financières?

S. S. On peut très bien prévoir une aide ciblée pour ces cas de rigueur, sans devoir créer pour cela une nouvelle assurance sociale que l'on est d'ailleurs pas du tout sûr de pouvoir payer.

F.S. Dans un premier temps, le système adopté allégera la charge qui pèse sur les entreprises, notamment les petites et moyennes.

S. S. Effectivement. Elles seront peut-être gagnantes dans le court terme. Grâce au financement par le biais des réserves des allocations pour perte de gain (APG des militaires), certaines payeront moins. Mais elles y perdront plus tard, lorsqu'il faudra faire appel à un supplément de TVA ou à des prélèvements sur les salaires.

Propos recueillis par
Marie-Jeanne Krill